

ARRÊTÉ DU MAIRE
Portant sur la Circulation
Chemin du Dispensaire - Rosières
18400 LUNERY

Arrêté N°2023-01-04

Le Maire de la commune de Lunery,

VU l'ordonnance n° 58 1216 et décret n° 58 1217 en date du 15/12/1958 portant codification sous le nom de Code de la Route des règles relatives à la Police de la circulation routière et notamment les articles R 225 et R 53.2 audit Code :

VU l'article L 131.2 du Code des Communes ;

VU les articles R 44 9.1 et R 37.1 du Code de la route ;

Considérant que les travaux **Création branchement ENEDIS avec pose de coffret en pied de poteau** effectué par l'Entreprise INEO Réseaux Centre de DÉOLS (36130) – **nécessitent une circulation alternée manuellement, avec interdiction de dépasser et de stationner au droit du chantier – Chemin du Dispensaire – Rosières - 18400 LUNERY**

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : A l'occasion des travaux effectués par l'Entreprise INEO Réseaux Centre, nécessite **une circulation alternée manuellement, avec interdiction de dépasser et de stationner - Chemin du Dispensaire - Rosières - 18400 LUNERY à compter du 30 Janvier 2023 et ce jusqu'à la fin des travaux.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par les services de l'entreprise.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent inchangés.

ARTICLE 4 : Il sera adressé par ampliation à :

- Entreprise INEO Réseaux Centre
- Archives Mairie
- Monsieur le chef du centre de secours de Lunery
- Gendarmerie

Acte rendu Exécutoire

Publication sur le site internet de la commune lunry.fr le 7 Janvier 2023

Lunery le 5 Janvier 2023

Patrick LABED

Adjoint au Maire

